

Mon "cher" département

Date : 8 janvier 2014

Michel Drouet, qui a été le Directeur des ressources humaines (1998-2002) puis le Directeur délégué aux grands projets (2003-2007) du [Département d'Ille-et-Vilaine](#) où il a exercé des fonctions très variées durant 33 ans, s'est exprimé sur Agora Vox le 8 novembre 2013 dans un article intitulé :

« [Mon cher département](#) »

dont voici un extrait :

« Tu es aujourd'hui en soins palliatifs. Tu en es arrivé à créer le buzz pour montrer que tu vis encore : et une campagne de communication par-ci autour de la création d'un nom pour tes habitants et un exercice de démocratie directe par là pour montrer que tu es à l'écoute des citoyens, sans compter les fameux grands projets que tu ne peux pas financer sans tendre la sébile à la Région et à l'Etat et qui ne verront jamais le jour. Tu es devenu récemment le héraut de la parité au travers d'une loi prévoyant l'élection de binômes hommes/femmes dans des cantons aux contours improbables et surtout incohérents et par conséquent illisibles pour les citoyens : simple bidouillage électoral. »

Vous comprendrez aisément que je ne puisse m'empêcher de faire le lien avec le dispositif prévu au [marché de « création et lancement d'un gentilé pour l'Ille-et-Vilaine »](#) qui a été passé entre le Département le 18 avril 2013 et la SARL unipersonnelle GFT représentée par son unique associé Jacques Delanoë, et dont voici également un extrait :

« Une telle démarche suscitera nécessairement des réactions dans les médias et sur les réseaux sociaux. Le prestataire devra participer à l'amplification du "buzz" positif mais aussi intervenir et à titre de conseil et directement dans le cas d'un "buzz" négatif ».

Et vous comprendrez aussi aisément que je ne puisse m'empêcher de faire le lien avec le septième critère de choix du gentilé qui a été proposé sans la moindre gêne dans le cadre de ce marché : « [contrer l'idée que les départements vont disparaître](#) ».

J'en profite pour rappeler qu'il s'agit d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence, pour la modique somme de 17.940 euros TTC, dont le Conseil général considère que les « livrables » sont protégés par le « secret des affaires », et à propos duquel nous sommes toujours dans l'attente de la notification de l'avis de la CADA qui a dû être émis le 19 décembre 2013.

Pour tromper l'impatience et surtout pour élargir la réflexion, je vous invite à jeter un œil sur un autre article de Michel Drouet qui a été publié hier 7 janvier 2014 sur son blog personnel, sous l'intitulé :

« [On s'y met quand, Monsieur le Président ?](#) »